

Commune de St Jean d'Arves

Réunion du Conseil Municipal

Séance du 03 octobre 2017

Monsieur le Maire nous fait part de la démission de Monsieur Eric DAVID le 28 septembre 2017, Monsieur Frédéric CHARPIN le 29 septembre 2017, Monsieur Jean-François DURAND le 29 septembre 2017 et Monsieur Sébastien SOL le 03 octobre 2017.

Présents : Tous les conseillers en exercice.

Absents : Madame VITALE Julie.

Monsieur BESSE Yann.

Monsieur DURAZ Sébastien.

- Approuve le devis de la société Mefran concernant des tables et des chaises pour un montant de 4125.60 € TTC.

- Décide de vendre la parcelle A 3562 de 30m² à la SCI Le Collet, de fixer le prix à 75€ le m² soit un total de 2 250 €. Décide de déclasser cette partie de voie du domaine public. Autorise Monsieur Le Maire à recevoir l'acte à intervenir en la forme administrative et à signer toutes les pièces consécutives. Autorise Monsieur Jean-Paul BALMAIN en sa qualité d'adjoint à représenter la Commune et à signer toute les pièces consécutives.

- Décide de surseoir au devis de la société 3DI.

- Décide de ne pas modifier les tarifs de la halte-garderie pour la saison 2017-2018. Les tarifs seront le suivants : 11€ de l'heure, 20€ la demi-journée, 42€ la journée, 7€ le temps du repas, 5€/ jour ou 25€/semaine pour l'accompagnement au ski.

- Décide de mettre le travail du dimanche et des jours fériés pour les employés communaux dans le cadre du RIFSEEP.

- Décide de créer un poste d'adjoint administratif à 35h et de supprimer les deux postes d'adjoints administratifs de 17h et 17h30.

- Régularisation divers bornages avec le cabinet Ge-Arc.

Questions diverses :

- Décide d'approuver le devis d'Arvelec pour le candélabre d'éclairage d'une piste de ski pour 2 696.40 € TTC.

- Est d'accord pour vendre le chemin qui se situe au Villard entre les parcelles B 1052 et B 1051 au prix de 75€ le m². Tous les frais seront à la charge des acquéreurs : Monsieur MASSON et Monsieur DUPART.

- Est d'accord pour louer à l'année le garage de la poste à l'Exploitation Agricole Sibué à 300 € par an.

- Décide de prendre en charge la formation Montessori pour une employée de la halte-garderie du 23 au 27 octobre 2017.